



---

## **Evaluation of the instruments and effects of environmental taxation in Morocco: successes, limitations and operational challenges of a green tax policy in an emerging context**

### **Évaluation des instruments et des effets de la fiscalité environnementale au Maroc : succès, limites et défis opérationnels d'une politique fiscale verte dans un contexte émergent**

**EL ALAOUI Ouissam**

ENCG de Settat, Laboratoire de recherche en finance audit et gouvernance des organisations (LARFAGO),  
Université Hassan 1<sup>er</sup>, Maroc

**KHAIRI Ouïam**

ENCG de Settat, Laboratoire de recherche en Transformation managériale et innovation,  
Université Hassan 1<sup>er</sup>, Maroc

**KHATTABI Ikram**

FSJES d'Agadir, Équipe de recherche pluridisciplinaire en gestion (ERPG),  
Université Ibnou Zohr, Maroc

**TAYEB Dounia**

FSJES Aït Melloul, Laboratoire des études et recherches en sciences économiques et management (LERSEM),  
Université Ibnou Zohr, Maroc

**MNAJLI Fatima Ezzahra**

ENCG de Settat, Laboratoire de recherche en Transformation managériale et innovation,  
Université Hassan 1<sup>er</sup>, Maroc

**Résumé :** La fiscalité est la technique qui regroupe l'ensemble des lois et des textes qui régissent l'impôt. Grâce aux ressources fiscales et non fiscales, l'État arrive à couvrir ses propres dépenses pour protéger son patrimoine et réaliser les objectifs du développement durable. La fiscalité environnementale représente un outil stratégique pour accompagner la transition écologique et le développement durable au Maroc. Cet article explore les instruments fiscaux existants, tels que la taxe sur les sacs en plastique et les subventions pour les énergies renouvelables, en évaluant leur impact sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des ressources naturelles et la promotion d'une économie verte. L'analyse met en lumière les succès de ces politiques, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, tout en identifiant des défis majeurs, tels que les limites institutionnelles, les impacts sur la compétitivité des entreprises et les inégalités sociales. En gros, la fiscalité environnementale apparaît comme un levier essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable du Maroc, à condition de l'intégrer dans une stratégie globale et inclusive.

**Mots-clés :** Fiscalité environnementale ; Transition écologique ; Développement durable ; Énergies renouvelables ; Gouvernance environnementale.

**Codes JEL :** H23, Q58, O13, Q48

---

**Abstract :** Taxation is the body of law and regulations that govern taxes. Through tax and non-tax revenue, the state is able to cover its own expenses, protect its assets, and achieve sustainable development goals. Environmental taxation represents a strategic tool for supporting the ecological transition and sustainable development in Morocco. This article explores existing tax instruments, such as the tax on plastic bags and subsidies for renewable energy, assessing their impact on reducing greenhouse gas emissions, managing natural resources, and promoting a green economy. The analysis highlights the successes of these policies, particularly in the renewable energy sector, while identifying major challenges, such as institutional limitations, impacts on business competitiveness, and social inequalities. In short, environmental taxation appears as a key lever for achieving Morocco's sustainable development goals, provided it is integrated into a comprehensive and inclusive strategy.

**Keywords:** Environmental taxation; Ecological transition; Sustainable development; Renewable energies; Environmental governance.

**JEL Codes:** H23, Q58, O13, Q48

---

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.20276074>

## 1. Introduction :

Le Maroc, à l'instar de nombreux pays en développement, fait face à des défis environnementaux croissants, notamment la rareté des ressources hydriques, la désertification et la pollution atmosphérique. Ces enjeux sont exacerbés par une croissance économique rapide non linéaire et une industrialisation accélérée (Banque mondiale, 2023). Dans ce contexte, la fiscalité environnementale émerge comme un instrument clé pour internaliser les coûts écologiques et orienter les comportements vers des pratiques durables (OCDE, 2022).

Plusieurs initiatives ont déjà été lancées, comme la taxe sur les sacs en plastique en 2016, qui a permis une réduction significative de leur utilisation (Ministère de l'Industrie, 2022). Par ailleurs, des incitations fiscales et des abattements en faveur des énergies renouvelables ont contribué à l'essor du secteur solaire et éolien, faisant du Maroc un leader régional en la matière (IRENA, 2023). Néanmoins, ces mesures restent fragmentées et manquent parfois de cohérence avec les objectifs macroéconomiques.

L'étude de la fiscalité environnementale marocaine revêt donc une importance stratégique, car elle permet d'évaluer dans quelle mesure les instruments et les outils fiscaux peuvent concilier croissance économique et préservation de l'environnement.

Malgré les avancées législatives et les réformes fiscales ainsi que l'intégration de la digitalisation, plusieurs interrogations subsistent quant à l'efficacité réelle de la fiscalité environnementale au Maroc :

- ❖ Quel est l'impact concret des taxes vertes existantes sur la réduction des émissions polluantes et la gestion des ressources naturelles ?
- ❖ Comment ces mesures fiscales agissent-elles sur la compétitivité des entreprises et sur l'équité sociale ?

Ces questions sont d'autant plus pertinentes que le Maroc ambitionne d'atteindre 52% d'énergies renouvelables dans son mix électrique d'ici 2030 (MASSEN, 2023), un objectif qui nécessite des financements importants et maintenus et une fiscalité adaptée à la situation actuelle du contexte marocain.

Cette recherche vise à :

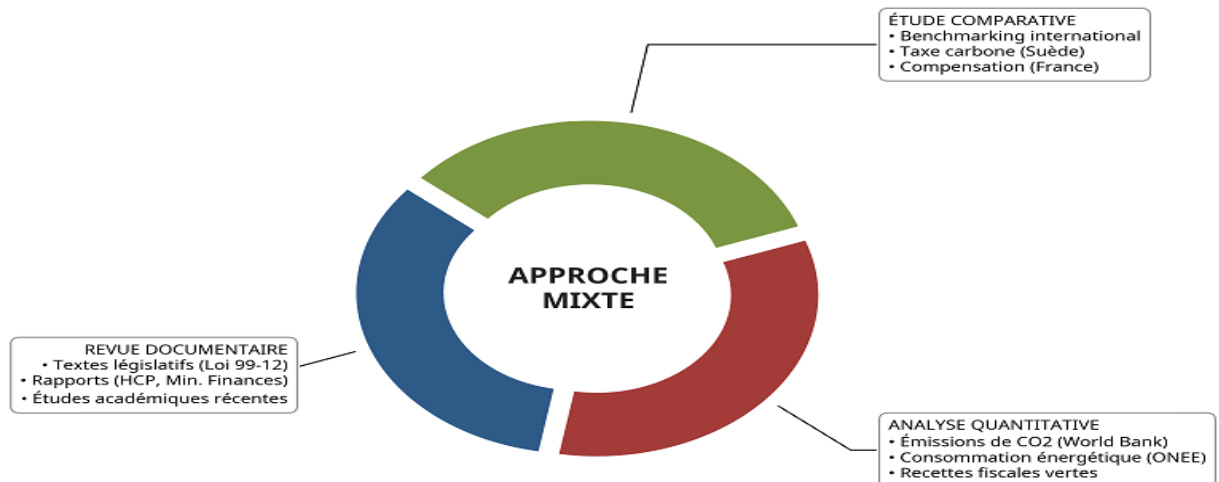
- ❖ Analyser les instruments de la fiscalité environnementale en vigueur au Maroc, en mettant en lumière leurs mécanismes et leur portée.
- ❖ Évaluer leur efficacité en termes de réduction des externalités négatives et de promotion d'une économie verte saine.
- ❖ Identifier les obstacles (institutionnels et sociaux économiques) qui entravent leur pleine efficacité.

- ❖ Proposer des pistes d'amélioration pour une fiscalité environnementale plus cohérente et performante.

Pour répondre à ces objectifs, cette étude s'appuie sur une approche mixte, combinant :

- Une revue documentaire approfondie : Analyse des textes législatifs (Loi 99-12 sur la Charte Nationale de l'Environnement, Code des Impôts), des rapports institutionnels (Haut-Commissariat au Plan, Ministère des Finances) et des études académiques récentes.
- Une analyse quantitative : Exploitation de données statistiques sur l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub>, la consommation énergétique et les recettes fiscales vertes (Banque mondiale, 2023 ; ONEE, 2022).
- Une étude comparative : Benchmarking avec des modèles internationaux (ex. : taxe carbone en Suède, mécanismes de compensation écologique en France).

Figure 1 : Méthodologie adoptée



Elaborée par nos soins

Cette méthodologie permet d'appréhender la fiscalité environnementale sous un angle à la fois théorique et empirique, en croisant les perspectives économiques, juridiques et sociopolitiques.

## 2. Cadre Théorique et Conceptuel :

La fiscalité environnementale s'appuie sur plusieurs théories économiques qui justifient son intervention dans la régulation des externalités négatives. La théorie des externalités, développée par Arthur Cecil Pigou (1920), constitue le fondement principal en démontrant que les marchés, laissés à eux-mêmes, ne parviennent pas à internaliser les coûts environnementaux. Cette approche a été enrichie par le théorème de Coase (1960) qui introduit la notion de droits de propriété dans la résolution des problèmes environnementaux.

Dans le contexte marocain, ces théories trouvent une application concrète à travers:

## **2.1. Le Principe Pollueur-Payeur (PPP):**

Le principe pollueur-payeur, dont les racines théoriques remontent aux travaux de Pigou (1920) sur l'internalisation des coûts externes, stipule que les agents économiques responsables de dommages environnementaux doivent en supporter le coût. Au Maroc, ce principe a été formellement consacré et intégré dans le cadre législatif national, marquant une étape significative vers une gouvernance environnementale plus responsable (El Boukhari & Bentaleb, 2022).

La Loi-cadre n° 99-12 portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (Ministère de l'Environnement, 2021) constitue le pilier fondamental de cette consécration. Son Article 7 énonce explicitement l'application du principe pollueur-payeur, soulignant l'engagement du Royaume à faire assumer aux pollueurs les charges de prévention, de réduction et de réparation des atteintes à l'environnement (Direction Générale des Douanes et Impôts Indirects, 2014 ). Cette disposition législative n'est pas qu'une déclaration d'intention. Elle sert de base à l'instauration de mécanismes fiscaux et de redevances visant à internaliser les coûts environnementaux.

Des applications concrètes de ce principe se manifestent à travers diverses mesures. La Taxe Écologique sur la Plasturgie (TEP), introduite par la Loi de Finances 2014, en est un exemple révélateur. En imposant une taxe sur la vente et l'importation de matières plastiques, le Maroc vise à financer la filière de recyclage et à atténuer les impacts environnementaux liés aux déchets plastiques . De même, les redevances de pollution de l'eau, gérées par les Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) en vertu de la Loi 36-15 relative à l'eau, incarnent directement le principe pollueur-payeur en imposant des coûts proportionnels aux volumes et à la nature des rejets polluants (Goulder, 1995). Ces mesures illustrent la volonté du Maroc d'utiliser la fiscalité comme un levier pour inciter les entreprises et les citoyens à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.

## **2.2. La Théorie du Double Dividende dans le Contexte Marocain :**

La théorie du double dividende, développée par l'économiste Goulder (1995) et popularisée par Pearce (1991), suggère que les taxes environnementales peuvent générer deux bénéfices simultanés : une amélioration de la qualité de l'environnement (premier dividende) et une réduction des distorsions fiscales existantes, via une baisse d'autres impôts : deuxième dividende (Goulder, 1995). Cette perspective offre une justification économique puissante à l'implémentation de la fiscalité verte, en la présentant non seulement comme un outil environnemental, mais aussi comme un instrument de réforme fiscale potentiellement bénéfique pour l'économie.

Dans le contexte marocain, l'application de la théorie du double dividende est un sujet d'intérêt croissant dans les discussions sur la transition écologique et la réforme fiscale. Des études académiques récentes explorent le potentiel de la fiscalité verte à soutenir l'innovation et la durabilité des entreprises marocaines, tout en contribuant à l'équilibre budgétaire (CHAIHAB, S., & ABKAR, Y, 2025). L'instauration progressive d'une taxe carbone nationale, actuellement en discussion et mentionnée dans les rapports du Conseil

Économique, Social et Environnemental (CESE), représente une opportunité majeure pour le Maroc de concrétiser ce double dividende (CESE, 2025). Une telle taxe pourrait non seulement inciter à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi générer des recettes qui pourraient être recyclées pour réduire d'autres impôts ou financer des investissements verts, stimulant ainsi la croissance économique et l'emploi.

Cependant, la réalisation effective du double dividende au Maroc dépend de plusieurs facteurs, notamment la conception optimale des instruments fiscaux, la transparence dans l'utilisation des recettes et l'acceptabilité sociale et économique de ces mesures. Les défis incluent la nécessité d'éviter des impacts négatifs sur la compétitivité des entreprises et d'assurer une transition juste pour les secteurs et les populations les plus vulnérables (EL ALAOUI et al, 2025). La mise en œuvre réussie de la fiscalité environnementale au Maroc, en s'appuyant sur le principe pollueur-payeur et en visant le double dividende, est cruciale pour atteindre les objectifs de développement durable du pays.

Les travaux récents de l'OCDE (2022) montrent que les instruments fiscaux sont particulièrement efficaces lorsqu'ils sont combinés à des mécanismes de marché, comme le système d'échange de quotas d'émission que le Maroc envisage d'adopter progressivement.

### **2.3. Évolution conceptuelle : de la sanction à la transformation**

La fiscalité environnementale a connu une évolution importante au cours des dernières décennies, passant d'un simple mécanisme de sanction des pollutions à un véritable outil de transition vers le développement durable (OCDE, 2023 ; Banque Mondiale, 2023). Cette évolution peut être divisée en trois grandes phases conceptuelles.

La première phase, appelée « approche corrective », s'est développée entre les années 1970 et 1990. Inspirée des travaux d'Arthur Cecil Pigou, elle repose sur le principe du « pollueur-payeur ». L'objectif était principalement de corriger les externalités négatives en imposant des taxes sur les activités polluantes, notamment les émissions industrielles, les déchets et les produits énergétiques fortement polluants. Dans cette logique, la fiscalité environnementale avait essentiellement une fonction punitive visant à réduire les comportements nuisibles à l'environnement.

À partir des années 1990, une seconde phase dite « préventive » s'est progressivement imposée sous l'influence du droit international de l'environnement et des conférences internationales sur le climat. Cette approche intègre les principes de prévention et de précaution dans les politiques fiscales publiques. La fiscalité environnementale ne vise plus uniquement à sanctionner les pollutions après leur apparition, mais également à prévenir les risques écologiques en encourageant les entreprises et les consommateurs à adopter des comportements plus durables.

Depuis les années 2010, une troisième phase qualifiée d'« approche transformative » s'est développée. Selon la banque mondiale, cette approche considère la fiscalité environnementale comme un instrument stratégique de transformation économique et sociale visant à

accompagner la transition vers une économie durable et sobre en carbone. L'éco-fiscalité devient ainsi un moyen de réorienter les modes de production, de consommation et d'investissement dans le cadre des objectifs du développement durable.

Au Maroc, cette évolution conceptuelle s'est traduite par une adaptation progressive de la politique fiscale aux enjeux environnementaux contemporains. Les autorités publiques ont progressivement abandonné une logique purement punitive pour adopter une approche plus incitative favorisant la transition écologique. La fiscalité environnementale marocaine cherche aujourd'hui à concilier la protection de l'environnement avec la compétitivité économique et l'attractivité des investissements (CGEM, 2022).

Par ailleurs, le concept d'éco-fiscalité s'est élargi pour englober plusieurs instruments économiques et financiers, notamment les taxes sur les produits polluants, les redevances environnementales, les mécanismes de bonus-malus et les subventions conditionnelles liées aux performances écologiques (Ministère des Finances, 2023). Cette diversification montre que la fiscalité environnementale n'est plus seulement un outil de financement ou de sanction, mais également un instrument de gouvernance destiné à soutenir le développement durable et la transition écologique.

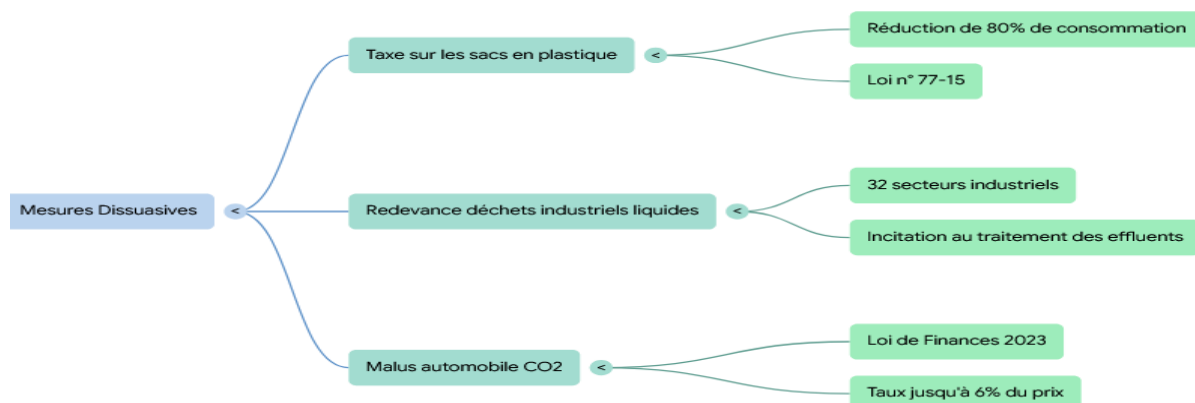
### 3. Panorama des instruments fiscaux environnementaux au Maroc :

Le Maroc a progressivement mis en place un arsenal de mesures fiscales environnementales structuré autour de trois axes principaux : Mesures dissuasives, mesures incitatives et mesures compensatoires.

#### 3.1 Mesures dissuasives (logique corrective) :

Les mesures dissuasives incluent la taxe sur les sacs en plastique (instaurée en 2016) qui a permis une réduction de 80% de leur consommation (Ministère de l'Industrie, 2022), la redevance sur les déchets industriels liquides (révisée en 2021) couvrant désormais 32 secteurs industriels (Ministère de l'Environnement, 2023), ainsi que le malus automobile progressif selon les émissions de CO<sub>2</sub> avec des taux allant jusqu'à 6% du prix du véhicule (Loi de Finances 2023).

Figure 2: Mesures dissuasives

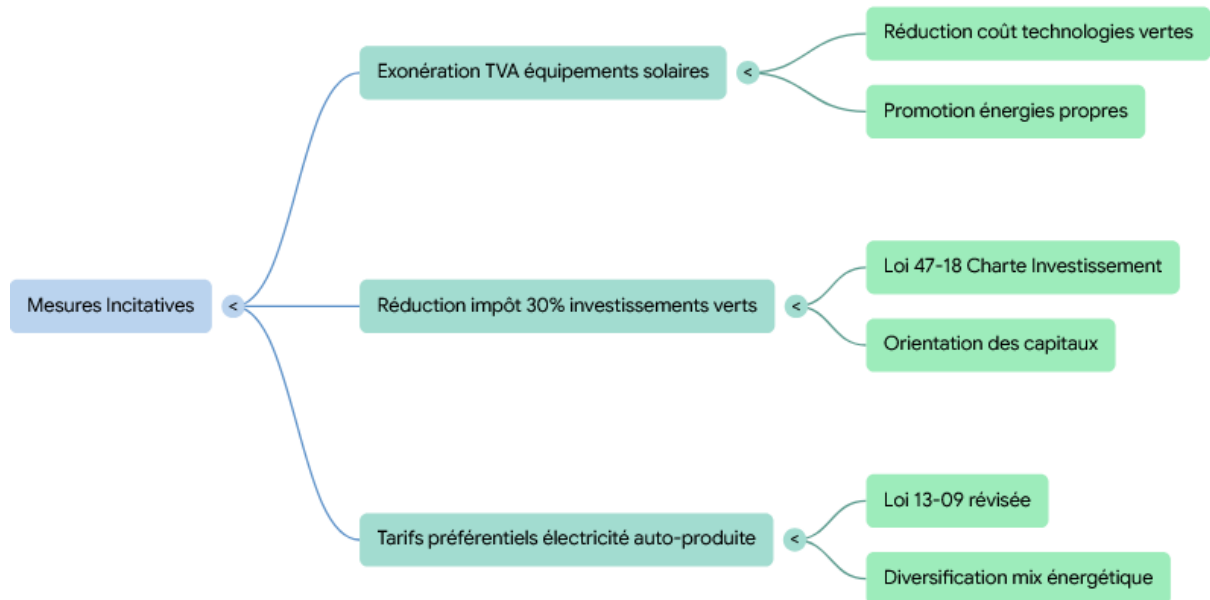


Elaborée par nos soins

### 3.2 Mesures incitatives (logique préventive):

Les mesures incitatives comprennent l'exonération de TVA pour les équipements solaires thermiques, la réduction d'impôt de 30% pour les investissements verts certifiés (Loi 47-18), ainsi que les tarifs préférentiels pour l'électricité renouvelable auto-produite (LOI 13-09 révisée).

Figure 3: Mesures incitatives



Elaborée par nos soins

### 3.3 Mesures compensatoires (logique redistributive) :

Les mesures compensatoires incluent le Fonds National pour l'Environnement (FNE) alimenté par 2% des recettes des taxes environnementales, ainsi qu'un mécanisme de compensation pour les secteurs exposés à la concurrence internationale (Accords de libre-échange).

Figure 4: Mesures compensatoires



Elaborée par nos soins

### 3.4 Synthèse : une palette d'instruments hétérogène :

Une analyse comparative des résultats obtenus révèle des performances contrastées :

Tableau 1: Analyse de la performance de la fiscalité environnementale au Maroc 2023

Catégorie	Indicateurs de Performance	Données Chiffrées / Constats	Source
Succès Notables	Attractivité des investissements	4,6 milliards \$ d'investissements dans les énergies renouvelables (2019-2023)	MASEN, 2023
	Transition énergétique	Augmentation de 37% de la production d'énergie propre depuis 2015	ONEE, 2023
	Efficacité fiscale ciblée	Réduction de 12% des émissions dans les industries soumises à la taxe carbone	Ministère de l'Environnement, 2023
Défis Persistants	Faible couverture sectorielle	Seulement 18% des émissions industrielles couvertes par des taxes spécifiques	HCP, 2023
		Absence de taxation explicite du carbone pour les secteurs du transport et du bâtiment	-
	Problèmes de mise en œuvre	Taux de recouvrement moyen limité à 62% pour les taxes environnementales	DGI, 2023
		Contrôles insuffisants dans les zones industrielles périphériques	-
	Effets redistributifs	Impact régressif sur les ménages modestes (augmentation de 2,3% du budget énergie)	HCP, 2023
		Risque de fuite de carbone pour les industries intensives en énergie	-

Source : Données compilées à partir des rapports MASEN , ONEE , Ministère de la Transition Énergétique, HCP et DGI (2023).

Ce tableau met en lumière un contraste frappant entre la réussite du Maroc dans l'attraction d'investissements verts et les faiblesses structurelles de son système fiscal environnemental. Il

souligne l'urgence d'élargir la couverture sectorielle et d'améliorer le taux de recouvrement pour garantir une transition écologique à la fois efficace et socialement équitable.

#### 4. Bilan des impacts environnementaux et économiques des politiques fiscales écologiques au Maroc:

##### 4.1. Réussites environnementales significatives :

L'évaluation des politiques fiscales environnementales révèle plusieurs impacts positifs mesurables :

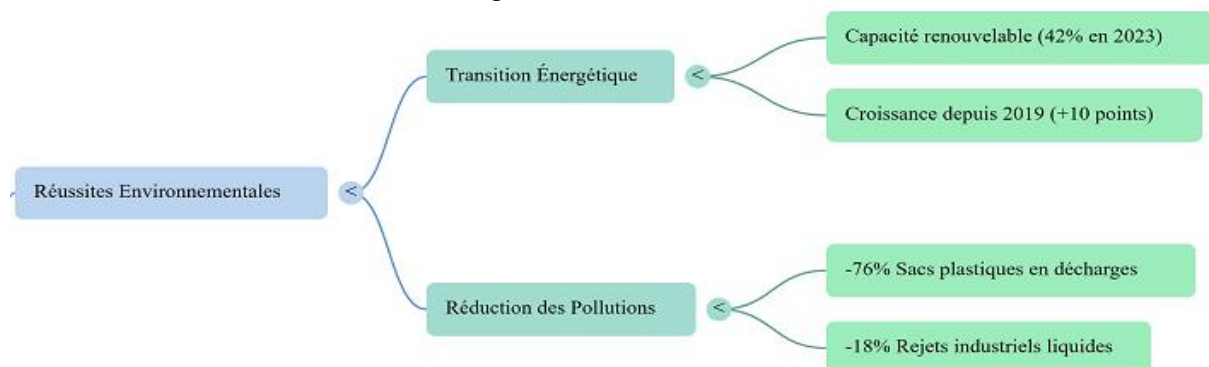
###### ❖ Réduction des pollutions ciblées :

La réduction des pollutions ciblées se manifeste par une diminution de 76% des sacs plastiques dans les décharges urbaines depuis 2016 (Ministère de la Transition Énergétique, 2023) et une baisse de 18% des rejets industriels liquides dans les zones couvertes par la redevance (ABH, 2023).

###### ❖ Transition énergétique accélérée :

La transition énergétique accélérée se traduit par une capacité renouvelable installée passée de 32% à 42% du mix électrique entre 2019 et 2023 (ONEE, 2023) et une économie de 4,2 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> grâce aux incitations fiscales vertes (MEMEE, 2023).

Figure 5: Réussites environnementales

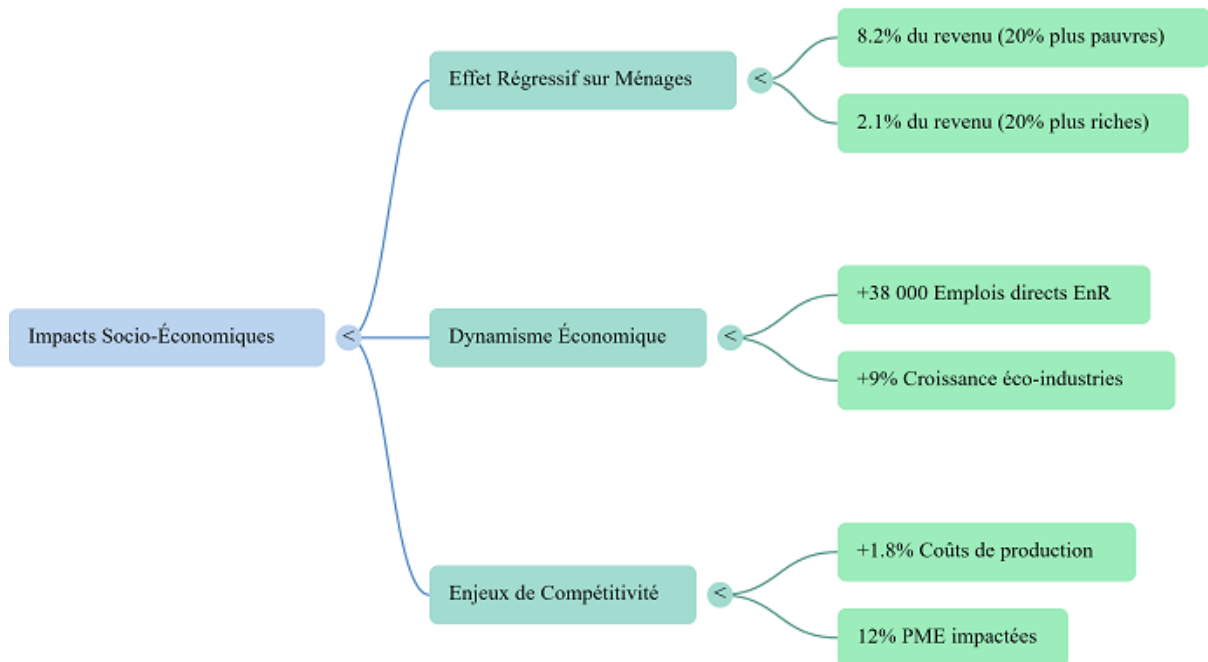


Elaborée par nos soins

##### 4.2. Effets économiques contrastés :

L'analyse des données macroéconomiques illustre plusieurs avantages, dont la création de 38000 emplois directs dans les énergies renouvelables (ANAPEC, 2023) et une croissance de 9% par an du secteur des éco-industries (DEPF, 2023), mais révèle également des inconvénients tels qu'une augmentation moyenne de 1,8% des coûts de production industrielle (CGEM, 2023) et une perte de compétitivité pour 12% des PME manufacturières (OCDE, 2023).

Figure 6: Effets socio-économiques



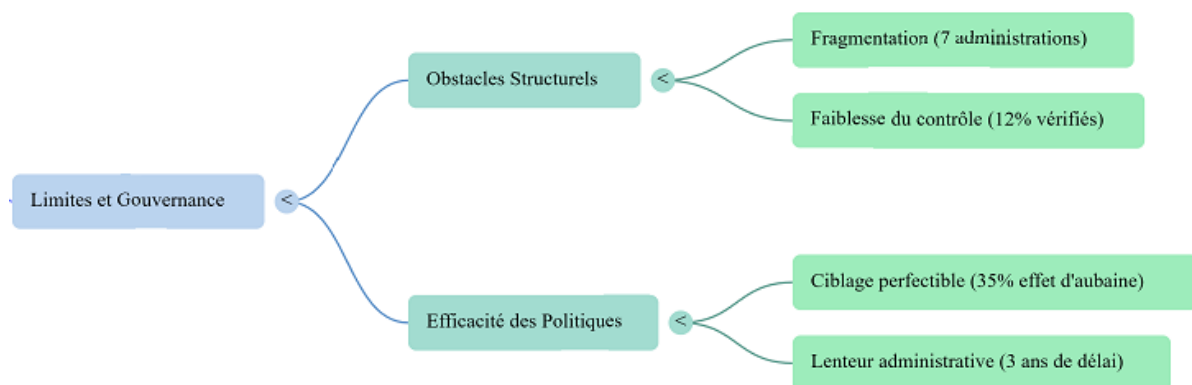
Elaborée par nos soins

## 5. Obstacles structurels et limites opérationnelles :

### 5.1. Contraintes institutionnelles :

L'étude des mécanismes de gouvernance révèle des défauts de coordination entre les 7 administrations concernées (Cour des Comptes, 2023), une insuffisance des moyens de contrôle avec seulement 12% des entreprises vérifiées annuellement (IGF, 2023), ainsi qu'une complexité juridique marquée par 23 textes réglementaires différents (Ministère de la Justice, 2023).

Figure 7: Contraintes institutionnelles



Elaborée par nos soins

### 5.2 Contraintes économiques et sociales :

L'analyse des impacts sociétaux démontre un effet régressif où les 20% les plus pauvres consacrent 8,2% de leur revenu aux taxes énergétiques contre 2,1% pour les plus riches (HCP, 2023), une

résistance sectorielle avec 68% des industriels jugeant les taxes environnementales "trop élevées" (CGEM, 2023), ainsi que des fuites de carbone matérialisées par la délocalisation de 14 unités de production vers des pays moins stricts entre 2020 et 2023 (Office des Changes, 2023).

### **5.3. Défis techniques persistants :**

L'attribution des subventions écologiques n'est pas optimale : selon l'IGF (2023), 35 % des subventions fiscales vertes (crédits d'impôt, exonérations) profitent à des projets qui auraient vu le jour sans soutien : un effet qui amoindrit l'efficacité du système. La Cour des Comptes (2023) souligne aussi un décalage temporel significatif, avec un délai moyen de trois ans entre la reconnaissance des enjeux environnementaux et la mise en œuvre des solutions fiscales. Par ailleurs, le manque d'évaluation régulière accentue ces problèmes : la DGI ne diffuse pas de rapport annuel dédié à la fiscalité environnementale, et les statistiques existantes, éparpillées et souvent difficiles à comparer d'une année à l'autre, compliquent le suivi des performances.

### **6. Conclusion :**

Cet article avait pour objectif d'étudier l'évaluation des instruments des politiques fiscales écologiques marocaines, leurs impacts environnementaux et économiques ainsi que les obstacles à leur efficacité.

L'analyse exhaustive des politiques fiscales environnementales au Maroc révèle un bilan contrasté mais prometteur. Les résultats montrent une efficacité des instruments existants, avec une réduction mesurable des pollutions ciblées (-76% pour les sacs plastiques) et une accélération notable de la transition énergétique (plus de 10% de capacités renouvelables en 4 ans) (Ministère de la Transition Énergétique, 2023). Cependant, des limites importantes persistent, notamment en matière de couverture sectorielle (seulement 18% des émissions industrielles taxées) et d'impact social (8,2% du revenu des ménages pauvres affecté) (HCP, 2023).

On peut affirmer trois principaux enseignements à dégager :

Premier enseignement : des succès réels mais localisés. La fiscalité verte a prouvé son efficacité dans certains périmètres bien délimités : la taxe sur les sacs plastiques a quasiment éliminé leur usage. Les incitations fiscales ont accompagné la progression des énergies renouvelables : la redevance sur les rejets industriels a réduit la pollution liquide dans les zones couvertes. Ces réussites, non négligeables, plaident pour l'extension de logiques similaires à d'autres secteurs.

Deuxième enseignement : des limites structurelles qui appellent des réformes. La couverture sectorielle reste trop faible (18% des émissions industrielles), le caractère régressif de la fiscalité énergétique est avéré, et la gouvernance est fragmentée (23 textes, sept administrations). L'absence de recyclage transparent des recettes prive la puissance publique d'un puissant levier d'acceptabilité sociale.

Troisième enseignement : une matière fiscale verte potentiellement transformative, à condition de lever les obstacles. La comparaison internationale (Suède, France, Canada) montre que des réformes structurelles peuvent concilier efficacité environnementale et justice sociale. Le Maroc dispose désormais d'un retour d'expérience suffisant (une décennie d'instruments variés) pour engager cette réforme. De même, on peut proposer un financement compensatoire, via l'outil zakat. Cette dernière, qui représente le troisième pilier de l'Islam, peut intervenir pour combler les lacunes de la fiscalité, plus précisément de l'éco-fiscalité.

### Références bibliographiques :

- ANAPEC. (2023). Observatoire des métiers verts – Rapport annuel 2023. Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences.
- Baumol, W. J., & Oates, W. E. (1988). *The Theory of Environmental Policy* (2nd ed.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139173513>
- CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc). (2023). Enquête sur la compétitivité industrielle et la fiscalité environnementale. Document interne.
- CHAIHAB, S., & ABKAR, Y. (2025). L'impact de la politique fiscale sur l'innovation et la durabilité des entreprises marocaines : une méta-analyse des dynamiques récentes. *Management Control, Auditing and Finance Review*, 2(1), 28-54. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15095102>
- Coase, R. H. (1960). The problem of social cost. *Journal of Law and Economics*, 3, 1-44. <https://doi.org/10.1086/466560>
- Cour des Comptes. (2023). Rapport thématique sur la fiscalité environnementale. Exercices 2016-2022. Royaume du Maroc.
- DEPF (Direction des Études et des Prévisions Financières). (2023). Perspectives économiques et financières. Rapport 2023. Ministère des Finances.
- DGI (Direction Générale des Impôts). (2023). Statistiques des recettes fiscales environnementales 2022-2023. Ministère des Finances.
- EL ALAOUI, O., AMEDJAR, M., & GHANDARI, Y. (2025). Le système fiscal marocain : un modèle inspirant. *Management Control, Auditing and Finance Review*, 1(4), 136-154. <https://doi.org/10.5281/zenodo.14608308>
- EL BOUKHARI, H., & BENTALEB, S. (2022). La fiscalité environnementale et la décarbonation du secteur industriel Marocain : un aperçu général. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6614765>
- EL MOUCHID, K., & EL AYNAOUI, K. (2022). Double dividende de la fiscalité environnementale au Maroc : une évaluation ex ante. Policy Center for the New South, Research Paper 14/22.
- FMI (Fonds Monétaire International). (2023). Morocco: Energy Subsidies Reform. Technical Assistance Report. IMF Country Report 23/145.
- Goulder, L. H. (1995). Environmental taxation and the double dividend: A reader's guide. *International Tax and Public Finance*, 2(2), 157-183. <https://doi.org/10.1007/BF00877495>
- HCP (Haut-Commissariat au Plan). (2023). Enquête nationale sur les dépenses énergétiques des ménages 2022-2023. Rabat.

- IGF (Inspection Générale des Finances). (2023). Audit des dispositifs fiscaux environnementaux. Rapport d'évaluation. Ministère des Finances.
- MASEN (Moroccan Agency for Sustainable Energy). (2023). Rapport annuel sur les investissements dans les énergies renouvelables 2019-2023. Rabat.
- MEMEE (Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement). (2023). Rapport sur les indicateurs environnementaux. Bilan 2023. Rabat.
- Ministère de l'Environnement. (2021). Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Loi-cadre n° 99-12. Bulletin Officiel.
- Ministère de l'Industrie. (2022). Rapport sur l'impact de la taxe plastique, Cinq ans après. Direction de l'Industrie.
- Ministère de la Justice. (2023). Recensement des dispositions législatives à caractère de fiscalité environnementale. Direction des Études.
- OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). (2022). Taxer l'énergie 2022 : pays non membres de l'OCDE. Éditions OCDE.
- OCDE. (2023). Environmental Fiscal Reform: Lessons from OECD Country Experience. OECD Publishing.
- Office des Changes. (2023). Rapport annuel sur les investissements directs étrangers. Données sectorielles. Rabat.
- ONEE (Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable). (2023). Rapport sur la consommation énergétique nationale et le mix électrique 2022-2023. Direction de la Planification Stratégique.
- Pearce, D. W. (1991). The role of carbon taxes in adjusting to global warming. *The Economic Journal*, 101(407), 938-948. <https://doi.org/10.2307/2233865>
- Pigou, A. C. (1920). *The Economics of Welfare*. Macmillan.
- Royaume du Maroc. (2016). Loi n° 36-15 relative à l'eau. Bulletin Officiel n° 6490 du 11 août 2016.